

ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET TÉLÉTRAVAIL : L'URGENCE EST AVANT TOUT SANITAIRE

Le ministère a déclaré à de nombreuses reprises dans les médias que l'Éducation nationale est prête à mettre en œuvre une prétendue "continuité pédagogique à distance".

Aujourd'hui, les remontées du terrain démontrent qu'en réalité l'Éducation nationale n'est pas prête. Les ENT, plateformes de communication avec les élèves et les familles, sont inutilisables dans de nombreuses académies, de même que la plateforme du CNED et autres sites institutionnels.

La multiplication des supports sans coordination ni formation des personnels semble davantage un outil au service de la communication de crise du ministre, à laquelle nous préférierions un discours de vérité. Et cela risque de provoquer une grande confusion pour les personnels comme pour les familles.

Au-delà de la stricte question du matériel, il demeure pour SUD éducation Paris un sujet d'inquiétude majeur dans cette forme de télétravail particulier qu'est l'enseignement à distance. En effet, toutes les instructions font comme si le télétravail allait de soi et était une modalité qui pouvait être imposée par l'administration aux personnels.

En réalité, il n'en est rien et le télétravail ne peut reposer que sur l'engagement et la bonne volonté des personnels.

Le télétravail est par ailleurs un changement radical d'activité. Il coupe les personnels du collectif de travail, individualise les relations à la hiérarchie et rend les personnels plus vulnérables aux pressions. Au sein de l'académie de Paris, on se défend de telles pressions mais le Recteur rappelle tout de même que les personnels ne sont pas en vacances et qu'on leur demande de continuer à exercer leurs missions malgré les circonstances, via le télétravail.

On peut tout à fait encourager les personnels à maintenir un lien pédagogique (et humain !) avec leurs

élèves mais il ne doit nulle part être suggéré que le télétravail pourrait être imposé.

De plus, SUD éducation Paris rappelle que les élèves et les familles ne sont pas égaux-ales face au numérique : c'est même un important facteur d'inégalités sociales. En effet, tou-te-s les élèves n'ont pas le même accès à l'outil informatique et tou-te-s les élèves ne sont pas accompagné-e-s de la même manière par leurs parents. Qui plus est, la surexposition aux écrans des enfants est en temps ordinaire déconseillée : accroître encore la fréquentation de ces appareils constitue aussi un enjeu sanitaire. Le travail des enseignant-e-s est bien de s'adapter à des élèves en chair et en os et tout enseignement à distance ne peut donc qu'être imparfait et frustrant.

La pédagogie ne se réduit pas à la transmission de connaissance, comme semble vouloir le faire croire le ministre, mais se joue dans la relation directe avec les élèves.

Cette injonction au tout numérique enfin, présentée à certains égards comme une "opportunité" par Blanquer ou par des représentant-e-s de syndicats de chef-fe-s d'établissement, montre que la tentation est bien présente au gouvernement d'utiliser la crise en cours pour servir les capitalistes qui commercialisent les produits nécessaires au télétravail et l'enseignement à distance. C'est inacceptable pour SUD éducation Paris, et la bonne volonté des personnels soucieuses et soucieux de maintenir la relation pédagogique avec les élèves ne doit pas être instrumentalisée par le ministre.

Pour SUD éducation Paris, l'urgence n'est pas à la mise en œuvre précipitée et hasardeuse du télétravail, mais à la préservation de la santé des personnels et plus largement de la population.

SUD éducation Paris appelle les personnels à :

- rappeler à la hiérarchie tentée par l'excès de zèle que le télétravail n'est pas une obligation : les personnels font de leur mieux dans cette situation de crise grave.
- surtout ne pas se précipiter et à prendre le temps de mettre en place les choses progressivement comme ils et elles le souhaitent et s'ils et elles le souhaitent : les personnels qui bénéficient d'une autorisation d'absence doivent avant tout prendre soin d'eux-mêmes et de leurs proches
- à borner les temps de consultation des mails et, en cas de communication avec les familles, à surtout bien les informer que les réponses à leurs sollicitations ne seront pas immédiates.